

AMTM Assurances Maritimes et Transports MADER - Partenaire UNAN

Notre statut d'agents maritimes et courtiers nous confèrent une grande capacité de réactivité et de décisions dans la gestion des contrats... mais aussi dans le suivi et les règlements des sinistres...

Depuis plusieurs années, nous avons mis en place un contrat spécifique réservé aux membres des Associations affiliés à l'UNAN avec la Compagnie MMA.

Ce partenariat présente plusieurs avantages :

- Réduction automatique de la prime de 10 %
- 1er Sinistre déclaré : Sans franchise
- Si aucun sinistre n'est enregistré dans l'année, vous bénéficiez d'une remise de 10 % de votre cotisation H.T. à valoir sur la prochaine échéance.
- En cas d'immobilisation de votre unité entre le 1er juin et le 30 septembre de chaque année mettant en œuvre l'une des garanties du contrat, il est prévu une indemnité journalière.
- Possibilité de participer aux Régates inscrites au calendrier de la Fédération Française de Voile.
- Gestion des sinistres par AMTM
- Une équipe en place depuis plus de 20 ans avec des interlocuteurs dédiés

Devis en ligne

<https://www.amtm.fr/devis-en-ligne/>

Votre interlocutrice privilégiée

Laure Allochon

Ligne directe : 05 46 41 97 67
laure.allochon@mader.fr

Assurances AMTM
Bd de la République - BP 93004
17030 LA ROCHELLE - Cedex 1 - FRANCE



AMTM - Assurance Maritimes & Transports MADER
Courtier et mandataire en Assurances

- Inscrit à l'Orias sous le N° 07 000 627 - www.orias.fr -